



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE SAINT-MAYEUX ET SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Par arrêté préfectoral du 6 août 2019, une enquête publique de 31 jours est ouverte du 9 septembre 2019 à 14h00, heure d'ouverture de l'enquête, au 9 octobre 2019 à 12h00, heure de clôture de l'enquête, dans les mairies de Saint-Mayeux et de Saint-Gilles-Vieux-Marché sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SEPE Les Grands Clos, siège social 330 rue du Port Salut 60126 Longueil Sainte Marie, pour l'implantation de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis tacite sur le projet.

Le dossier, en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/ENQUETES-PUBLIQUES> est également consultable à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1523>. Il est accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Saint-Mayeux et celle de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique dans les mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

lundi	Saint-Mayeux: 8h30-12h30 14h00-17h00 Saint-Gilles-Vieux-Marché: fermé
mardi	Saint-Mayeux: 8h30-12h30 14h00-17h00 Saint-Gilles-Vieux-Marché : 9 h30 à 12 h30
mercredi	Saint-Mayeux: 8h30-12h00 Saint-Gilles-Vieux-Marché : 9 h30 à 12 h30
jeudi	Saint-Mayeux: 8h30-12h30 14h00-17h00 Saint-Gilles-Vieux-Marché : fermé
vendredi	Saint-Mayeux: 8h30-12h30 14h00-17h00 Saint-Gilles-Vieux-Marché : 9 h30 à 12 h30
samedi	Saint-Gilles-Vieux-Marché : fermé

Le public peut formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition dans les mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.
- par courrier au commissaire enquêteur adressé à la mairie de Saint-Mayeux ou celle de Saint-Gilles-Vieux-Marché pendant la durée de l'enquête publique.

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées aux registres d'enquête, tenus à disposition du public dans les mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1523@registre-dematerialise.fr du 9 septembre 2019 14h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 9 octobre 2019 à 12h00, heure de clôture de l'enquête.
- Les contributions électroniques sont consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1523> pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Alain Magnaval, directeur de clientèle en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public comme précisé ci-dessous, les :

Lundi 9 septembre 2019	14h00 à 17h00 (mairie de Saint-Mayeux)
Mardi 17 septembre 2019	9h30 à 12h30 (mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché)
Mercredi 25 septembre 2019	9h30 à 12h30 (mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché)
Mercredi 2 octobre 2019	8h30 à 12h00 (mairie de Saint-Mayeux)
Mercredi 9 octobre 2019	8h30 à 12h00 (mairie de Saint-Mayeux)

Toute information peut être demandée auprès de M. Guillaume Le Toullec, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : guillaume.letoullec@enercon.de ou par téléphone au n° 02-23-30-61-11.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Saint-Mayeux et Saint Gilles-Vieux-Marché et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à une autorisation environnementale assortie de prescriptions, soit à un refus.